

Paris, le 17 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Barème d'indemnités prud'homales conforme aux textes internationaux

AvoSial se félicite de l'avis rendu par la Cour de cassation

Premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social, AvoSial salue l'avis rendu le 17 juillet par la Cour de cassation. Il s'inscrit dans le sens d'une plus grande sécurité juridique pour les employeurs et salariés. La plus haute juridiction judiciaire française reconnaît ainsi la validité des barèmes d'indemnités prud'homales introduits en cas de licenciement abusif par les ordonnances du 22 septembre 2017 *relatives à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail*.

Cette décision, reconnaissant la conformité du barème à l'article 10 de la Convention n° 158 de l'Organisation internationale du travail, s'inscrit en pleine cohérence avec l'argumentaire développé dès le mois de juin 2018 par AvoSial et porté devant la cour au nom d'AvoSial par François Pinatel, avocat à la Cour de cassation. En affirmant que l'article 24 de la Charte Sociale Européenne n'est pas d'application directe, la Cour de cassation sécurise par ailleurs le barème en cas de décision défavorable du Conseil européen des droits sociaux saisi par la CGT.

« Tout laisse à penser que les juridictions du fond suivront l'avis de la Cour de Cassation », précise Nicolas de Sevin, président d'AvoSial. *« L'avis rendu aujourd'hui rassure aussi bien les petites et grandes entreprises avec lesquelles nous travaillons au quotidien que les investisseurs étrangers que nous accompagnons ».* Réunissant près de 500 spécialistes du droit du travail, défendant et conseillant au quotidien les entreprises, AvoSial a soutenu et démontré dès l'origine la conformité de cette mesure à la Charte Sociale européenne et à la convention n°158 de l'OIT.

**Contact presse : Cécile de Bentzmann
Agence Droit Devant**

Tel.: 01 39 53 00 23 - bentzmann@droitdevant.fr

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 400 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises.

www.avosial.fr